

Nom et prénom : .....

Adresse postale : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Date de naissance : ..... Téléphone : .....

Courriel\* : .....

\*Conformément à la réglementation en vigueur, si vous renseignez ce champ, votre adresse sera utilisée uniquement à des fins de prospection et d'information dans le cadre de la piscine communautaire de Sarralbe.

	1er trimestre Date :	Règlement	2e trimestre Date :	Règlement	3e trimestre Date :	Règlement
Aquabike						

	Unité	Abonnement
Aquagym		
Circuit Training		

Les formalités administratives nécessaires pour l'accès à l'animation sont les suivantes :

- Fiche individuelle d'inscription
- Règlement

Si l'une de ces pièces est manquante, les éducateurs se réservent le droit de refuser l'accès à l'animation.

Merci de bien vouloir respecter les horaires de fin d'animation.

Au paiement de l'inscription en caisse, l'adhérent recevra une carte nominative (prix d'achat 2€) permettant l'accès uniquement pour l'activité choisie. Cette carte permet d'entrer 15 minutes avant le début de l'animation.

La carte d'accès est strictement personnelle et ne peut être ni cédée, ni échangée, ni revendue sous peine de se voir exclu de l'activité. L'établissement se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses usagers.

Aucun remboursement ne sera effectué (sauf cas exceptionnel, sur demande écrite avec justificatif envoyé en recommandé avec AR et sur acceptation de la direction).

### Autorisation de publication d'une photographie

Je soussigné(e) (prénom, nom) .....

autorise

n'autorise pas

la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à publier les photographies prises sur lesquelles je figure, en vue de les diffuser, dans un objectif d'information et de valorisation des actions portées par la Communauté d'Agglomération, pour illustrer divers documents réalisés par elle ( brochures, revue « Entre Sarre et Blies », affiches) ou les mettre en ligne à la disposition de toute personne qui viendra se connecter sur le site Internet désigné à l'adresse : [www.agglo-sarreguemines.fr](http://www.agglo-sarreguemines.fr)

Valable pour une durée illimitée, cette autorisation pourra être révoquée sur simple demande écrite à : Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences – Service communication - 99, rue du Maréchal Foch - 57200 Sarreguemines - Tél. : 03 87 28 30 30 / Fax : 03 87 28 30 31 / Courriel : [contact@agglo-sarreguemines.fr](mailto:contact@agglo-sarreguemines.fr)

Je déclare accepter les conditions citées ci-dessus et avoir pris connaissance du règlement de l'activité choisie, au dos de cette fiche d'inscription. Inscription selon places disponibles. **Aucune inscription ne sera acceptée si le dossier est incomplet.**

Fait le .....

Signature

A .....



# RÈGLEMENT DES ACTIVITÉS / CONDITIONS DE VENTE

## AQUAGYM

La piscine communautaire de Sarralbe attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'aquagym.

Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médical susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux,,).

N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

En début ou en fin de séance, il pourra être demandé aux usagers d'aider l'éducateur sportif pour l'installation ou le rangement du matériel.

### Durée de validité des produits Aquagym

Unitaire : 6 mois à compter de la date d'achat

Abonnement 15 séances : illimité

---

## CIRCUIT TRAINING

La piscine communautaire de Sarralbe attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment le Circuit Training.

Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médical susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux,,).

N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

Une fois la carte achetée (unité ou abonnement), l'utilisateur doit IMPERATIVEMENT convenir d'un créneau avec l'hôtesse selon la disponibilité

Toute personne se présentant à une séance, sans avoir réservé au préalable, se verra exclue de l'activité.

En cas d'empêchement, l'utilisateur devra IMPERATIVEMENT prévenir, au moins 12 heures à l'avance, les hotesses soit par téléphone (03 87 97 80 55) soit par courriel (piscine.sarralbe@agglo-sarreguemines.fr), afin de libérer la place réservée. Toute séance non décommandée, sera perdue.

L'utilisateur devra convenir d'un nouveau créneau en fonction des disponibilités restantes.

En début ou en fin de séance, il pourra être demandé aux usagers d'aider l'éducateur sportif pour l'installation ou le rangement du matériel.

### Durée de validité des produits Circuit Training

Unitaire : 6 mois à compter de la date d'achat

Abonnement 12 séances : illimité

---

## AQUABIKE

La piscine communautaire de Sarralbe attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'Aquabike.

Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médical susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux,,).

N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive

Une fois la carte achetée (unité ou abonnement), l'utilisateur doit IMPERATIVEMENT convenir d'un créneau avec l'hôtesse selon la disponibilité. En cas d'achat d'abonnement, l'utilisateur doit IMPERATIVEMENT réserver 1 créneau par semaine sur la durée du trimestre, à savoir 12 semaines.

Toute personne se présentant à une séance, sans avoir réservé au préalable, se verra exclue de l'activité.

En cas d'empêchement, l'utilisateur devra IMPERATIVEMENT prévenir, au moins 12 heures à l'avance, les hotesses soit par téléphone (03 87 97 80 55) soit par courriel (piscine.sarralbe@agglo-sarreguemines.fr), afin de libérer la place réservée. Toute séance non décommandée, sera perdue.

L'utilisateur devra convenir d'un nouveau créneau en fonction des disponibilités restantes.

En début ou en fin de séance, il pourra être demandé aux usagers d'aider l'éducateur sportif pour l'installation ou le rangement du matériel.

### Durée de validité des produits Aquabike

Unitaire : 6 mois à compter de la date d'achat

Abonnement Trimestriel : trimestre en cours